



Le 02/10/2020

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
Du 27 septembre 2020 à Maurepas.**

8h30 : Pointage des délégués.

**Ouverture de l'assemblée : 09h25.**

Présents: 41 clubs représentés (sur 50) soit 258 voix (sur 319 possibles)

Le quorum requis étant de 25 Clubs représentant 160 voix l'assemblée peut délibérer et voter valablement.

**Présentation des modifications des Statuts et du Règlement Intérieur présenté par C. MESNY, Présidente de la Commission Administrative.**

Q : Argenteuil « La liste nominative des délégués ainsi que les pouvoirs doivent être communiqués à la ligue au plus tard sept jours avant l'Assemblée Générale de la ligue. »

Pourquoi ce délai ?

R : Ce délai est le même depuis très longtemps, il correspond à la date après laquelle les délégués ne seront pas pris en compte pour le droit de vote. L'augmenter reviendrait à pénaliser les clubs.

Q : Argenteuil Le nombre de délégués des clubs est déterminé par le nombre de licenciés dont chacun dispose. Pourquoi avoir modifié les quotes-parts club ?

R : Cette modification permet de diminuer le nombre de délégués nécessaires pour représenter les clubs. Cela permettra aux clubs de se faire représenter plus facilement et à l'organisation une gestion plus facile dans la possibilité de contraintes sanitaires pérennisées. Cela ne retire aucune voix ni pouvoir aux clubs.

Q : Argenteuil - 4.1.5. Révocation de membre du CD

« Les délégués doivent être licenciés sur le territoire de la ligue et à jour de leur cotisation. » (Statuts LBIF Article 3.1)

« Les candidat(e)s doivent être âgé(e)s de dix-huit ans révolus le jour de l'élection et licencié(e)s à la Fédération. »

(Statuts FFB -article 2.2.2)

Les délégués (électeurs) ont donc des obligations qui ne sont pas les mêmes que ceux qu'ils élisent !!!

Pourquoi cette incohérence ?

R : Je ne comprends pas la question : Rien à voir avec l'article 4.1.5. D'autre part comparer les textes de la LBIF avec la FFB conduit évidemment à des différences. Les délégués doivent être licenciés... à la fédération pour la FFB et bien sûr à la ligue pour la LBIF. Dans les deux textes les délégués comme les candidats doivent être majeurs (§ suivant de l'article 3.1 des Statuts LBIF).

Q : Argenteuil Il s'agissait de savoir pourquoi il y a un délai de 3 mois pour la prise de licences des candidats au CD ?

R : Le délai de 3 mois correspond aux membres déjà élus qui doivent reprendre leur licence. Les candidats sont, bien sûr licenciés au moment de l'élection.

**Vote des Statuts : unanimité.**

Q : Argenteuil Nous comprenons qu'il puisse y avoir un délai de remise du Rapport mais votre comptabilité est suivie de façon trimestrielle.

Quelles sont les difficultés rencontrées pour finaliser votre bilan ?

R : Aucune difficulté. Les documents financiers sont envoyés aux clubs (depuis de nombreuses années) immédiatement après la réunion du Comité Directeur de la mi-septembre qui les votent après la validation du cabinet d'expert-comptable. Nous ne pouvons avoir les comptes définitifs avant, le cabinet étant en congé en Aout. Il nous semble inutile d'envoyer un premier jet des comptes pour recommencer avec les derniers ajustements.

Q : Argenteuil Pourquoi ne pas avoir présenté un Projet comme la saison passée ?

R : Le projet LBIF sur 4 ans nous posait certains problèmes dans le sens où nous n'avions aucune visibilité sur les possibilités de reprise de la saison et sur les impacts de la crise sanitaire sur 20/21, mais aussi sur les saisons suivantes. Pour résumer notre projet est d'améliorer ce qui pourra l'être en nous adaptant au fur et à mesure aux évolutions de la situation. De plus le projet LBIF doit découler du projet fédéral dont nous ne disposons pas.

Q : Argenteuil Les questions diverses doivent parvenir dans les 15 jours avant l'AG au Secrétariat.

Comment peut-on envoyer des questions sur des documents que l'on n'a pas reçus à la date butoir ?

Si des questions sur ces documents existent, seront-elles recevables après cette date ?

R : Les questions à ce sujet sont recevables et ont toujours fait l'objet de réponses jusqu'à l'AG.

Q : Argenteuil « Les adresses E-mail officielles des membres du CD sont utilisées de façon à préserver l'anonymat des réponses »

Comment peut-on préserver l'anonymat avec des adresses mail ? Même de fonction ?

R : Dans la procédure de vote par courriel, le secrétariat reçoit seul les votes du CD et ne publie les résultats que sous forme de nombre de voix pour, contre ou abstention. Chaque membre ne connaît pas les votes des autres. De plus, il s'agit le plus souvent de votes pouvant se faire à main levée.

Q : Argenteuil « Les bulletins sur lesquels le total des cases « Pour » cochées est supérieur au nombre de postes à pourvoir sont déclarés nuls »

Pourquoi ?

Le principe de la majorité relative permet cette situation. Sont alors élus ceux qui ont obtenus le plus de voix ! Les cas d'égalité étant aussi prévus aux statuts. De plus, l'article 58 du présent règlement prévoit aussi ce cas de figure ! Je ne comprends pas cette restriction !

R : Le problème ne se situe pas dans les cas d'égalité ni dans la majorité relative. Il est important de rappeler que le vote est un choix, si tous les délégués des clubs, dans le cas où il y a 20 candidats pour 16 sièges, cochent toutes les cases « pour », les élections ne se feront qu'au bénéfice de l'âge. Ce n'est pas la démocratie. Cette disposition existe dans toutes les procédures électorales.

***Vote du Règlement Intérieur : unanimité.***

Fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 09h45.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 septembre 2020 à Maurepas.

Présents: 41 clubs représentés (sur 50) soit 258 voix (sur 319 possibles)

Le quorum requis étant de 25 Clubs représentant 160 voix l'assemblée peut délibérer et voter valablement.

Séance ouverte à 09h45 par le président en exercice Patrice Mesny.

### **DISCOURS D'OUVERTURE (P. Mesny, président)**

Le président remercie, au nom du Comité Directeur, les délégués présents et tous les autres participants qui ont fait l'effort d'assister à cette AG.

Il évoque ensuite, comme le veut la tradition, la mémoire de nos camarades qui nous ont quittés cette année. Nous observons une minute de silence en leur mémoire.

Il présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

#### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG DU 29/09/19**

Le rapport faisait partie du dossier joint à la convocation en AG.

***Rapport approuvé à l'unanimité.***

#### **2. RAPPORT MORAL (P. Mesny, président) – (CF rapport).**

Le rapport, envoyé préalablement aux clubs, est largement commenté et les points suivants font l'objet d'un développement particulier.

La saison 19-20 a été particulière et arrêtée au 15 mars par une réunion en visioconférence du CD en raison de la crise sanitaire de la covid-19 qui a eu aussi un impact sur la baisse enregistrée de licenciés. La subvention a été diminuée de moitié et les stages n'ont pu être tous organisés, de même que nombre de manifestations et compétitions. Deux formations CFA ont cependant eu lieu.

Les difficultés avec la direction fédérale ont été de deux ordres. Une différence considérable dans les comptes 18/19 avec une indication de bénéfice probable de 15000 € annoncée en AG à la mi-juin et un résultat fin août présenté à l'AG de janvier 2020 affichant un déficit de plus de 81000 € ; les explications fournies par la trésorière n'ont pas été satisfaisantes. La ligue du Centre Val-de-Loire et la LBIF, n'obtenant pas la fourniture du Grand Livre, nous sommes rendus au siège fédéral pour le consulter. Cela nous a permis de mettre en évidence l'incompétence de la gestion de la trésorière qui n'a pas su prendre en compte des dépenses pourtant prévisibles, ne serait-ce que les salaires du personnel. Il n'y a eu aucune irrégularité constatée.

L'autre interrogation concerne une gestion administrative contraire aux statuts avec la cooptation d'un membre du CD disposant du droit de vote sans jamais confirmation par une élection depuis deux AG (un an) et l'organisation de votes en AG avec de nombreuses irrégularités dans des procédures inadaptées. S'y ajoute la rédaction erronée ou mensongère de compte rendu et le refus de correction malgré les remarques écrites de plusieurs ligues.

Cette deuxième interrogation se heurtant à la non-réponse de la direction fédérale, la LBCVL et la LBIF ont consulté des avocats qui nous ont confortés dans la justesse de notre dossier. Nous avons donc envisagé un recours devant le tribunal judiciaire. La situation difficile de la reprise dans le contexte de la crise sanitaire et le souci de ne pas risquer d'affaiblir notre fédération ont conduit notre réflexion pour aboutir à la décision prise en commun de surseoir, pour le moment, à cette action en attendant de voir des évolutions positives avec la nouvelle mandature.

Q : Un club demande si la FFB est prévenue et, en cas de relance de l'action, si les clubs peuvent être mis en copie car ils souhaitent soutenir par un courrier les réclamations et affirmer leur mécontentement devant ces irrégularités. Cette déclaration reçoit un assentiment de l'assistance.

R : Nous remercions les clubs de ce soutien. Le mandat qui nous a été confié comprend également un devoir de vigilance et si d'autres irrégularités devaient apparaître, nous ne manquerions pas d'agir. Nous disposons d'un délai de cinq ans pour contester une AG devant la justice.

Dans le cadre du développement, des tables de Blackball ont été installées dans deux clubs et permettent de diversifier l'offre sportive et d'améliorer le recrutement des licenciés.

Une dotation exceptionnelle de 5 € par licence adulte prise en 20/21 sera attribuée aux clubs qui devront pratiquer une baisse de leur cotisation « adhérent ».

➤ Vie du comité :

Nous sommes en année électorale et les élections vont être organisées au cours de cette AG.

➤ Bilan licenciés et clubs :

Le nombre des licenciés a baissé de 3%. Le nombre de clubs est stable.

➤ Relations CDB

La réunion des CDB n'a pu être organisée.

➤ Au plan financier

Le résultat de l'exercice montre un excédent important dû à l'arrêt prématuré de la saison.

➤ Au plan sportif

Les résultats sont très partiels. Les titres acquis avant le 15 mars 2020 sont enregistrés.

➤ Concernant les commissions

L'ensemble des travaux entrepris par les commissions est détaillé en soulignant pour chacune le sérieux et le volume de travail accompli par tous les responsables. Le président les félicite et les remercie en cette fin de mandature.

➤ Conclusion

Les clubs sont incités à la mise en place des protocoles sanitaires propres à rassurer les licenciés et à appliquer une souplesse adaptée en termes de cotisation et de modalités de perception.

## ***Rapport moral approuvé à l'unanimité.***

### **3. ADMINISTRATIF (Claudine Mesny) – (CF rapport).**

Le nombre de clubs et de licenciés est détaillé par département en faisant ressortir les hausses et les baisses. Il est rappelé aux clubs la nécessité de renseigner la totalité des fiches licences avec téléphone et adresse Mail surtout en ce qui concerne les dirigeants, il faut fournir aux licenciés leur code personnel afin qu'ils puissent changer leurs coordonnées, d'autant qu'il servira de code d'accès au logiciel sportif Carambole. Un dossier de demande de subvention a été demandé à l'ANS via la FBB ce qui remplace le CNDS.

Q : Argenteuil - Relevé de décisions du Comité Directeur :

Comment se fait-il que la dernière version consultable, sur le Site de la LBIF, soit celle du 16 septembre 2017 ?

Le Comité Directeur n'a pris aucune décision depuis cette date ?

R : Nous regrettons le manque de mise à jour de cette rubrique. Les raisons en sont tout d'abord les problèmes de maintenance du site, puis l'habitude prise de diffuser par courriel les décisions importantes. Nous souhaitons améliorer cette communication.

Q : Argenteuil Ces décisions doivent être ratifiées par l'AG. Qu'en est-il ?

R : Les décisions prises en CD ne sont, le plus souvent, pas du ressort de l'AG. Les décisions qui nécessitent un vote en AG en ont toujours été l'objet.

Q : Argenteuil - « Les Fiches E2i renseignées en totalité ».

Il est autorisé par la FFB de ne pas mettre les adresses persos des responsables de club et de mettre des adresses de fonction (cf mail du secrétariat de la FFB du 23 janvier 2018)

R : Le renseignement des fiches Eii ne veut pas dire de mettre des adresses personnelles. Simplement il est nécessaire, surtout pour les responsables, de pouvoir les contacter pour le bon fonctionnement de nos associations et donc de renseigner ces fiches.

Q : Argenteuil Sur le site fédéral, les adresses des responsables affichées ont été les adresses personnelles. J'ai demandé le changement qui a été effectué, mais cela peut être préjudiciable.

R : Nous ne pouvons que le déplorer, mais nous n'intervenons pas sur le site fédéral.

Q : Argenteuil De plus, quel est, dans ce cas, l'utilité des fiches club que nous vous envoyons après chacune de nos AG ?

R : Depuis la prise de licence sur Eii, nous ne demandons plus de fiches administratives. Mais il faut que les fiches clubs sur Eii soient remplies.

Q : Argenteuil Qu'en est-il de la protection des données ?

R : Voir la fiche sur le RGPD (Site LBIF). La prise de licence FFB contient l'acceptation de ses coordonnées et de son adresse mail (qui n'est pas une donnée personnelle) dans le cadre du fonctionnement de nos associations.

Q : Argenteuil Pouvez-vous nous garantir qu'aucune demande grand public ne parviendra sur nos boites mail personnelles ?

R : Ce que nous pouvons garantir c'est que vos données personnelles et vos adresses mail personnelles ne sont fournies à aucun organisme ou entreprise privée et ne sont communiquées qu'aux responsables associatifs en accord avec le RGPD.

Q : Argenteuil Pouvez-vous nous garantir que les commissions sportives ne nous inonderont pas de mails ne nous concernant pas ?

R : Les commissions sportives et autres communiquent aux clubs. Il ne nous est pas possible de savoir ce qui vous intéresse ou pas ! Il n'y a pas de raisons de priver certains clubs de l'information. C'est d'autant plus étonnant de la part d'un club regroupant les 4 disciplines.

### **4. RAPPORT FINANCIER (O. Tancrez, trésorier général) - (CF rapport).**

Compte de résultats :

Le compte de résultats fait ressortir un excédent de 13059,60 € dû à l'arrêt des compétitions et de l'activité au 15 mars 2020, malgré une baisse des licenciés et des intérêts bancaires quasi nuls.

Par rapport au prévisionnel, les recettes sont en baisse de 14 769,40 € et les dépenses affichent une baisse de 30 307,00 €.

***Rapport financier et compte de résultat approuvé à l'unanimité.***

Le représentant du cabinet d'expert-comptable RECCI, expose son rapport à l'Assemblée Générale. Il présente à l'assemblée ses félicitations au bureau pour l'excellente tenue de nos comptes. Aucune question ne lui a été posée. Le président remercie le cabinet pour son travail.

#### Affectation du résultat

Le résultat est affecté à un compte de remise à niveau par un vote à l'**unanimité**.

### **5. ELECTIONS GENERALES (C. MESNY, secrétaire générale).**

#### **Présentation des candidats.**

12 membres du CD se représentent et 4 nouveaux candidats se sont présentés.

Nos Statuts prévoient seize sièges à pourvoir.

Rappel de la procédure de vote et constitution du bureau de vote.

Les clubs votent et émargent.

Dépouillement.

Proclamation des résultats / sont élus au premier tour et à la majorité absolue Mesdames et Messieurs :

**Balateu Pascal – Bayon Pascal – Bazin Jean-Paul – Defforge Violaine – Devillers Olivier – Fellah Bachir – Guérin Xavier - Lalaoua Gérard – Mesny Claudine – Mesny Patrice – Morel Christine – Perier Alain – Richaud Brigitte – Stievenard Gilles - Tancrez Olivier –Weber Thierry.**

#### **Election du Président.**

Le Comité Directeur propose la candidature de Monsieur **Patrice Mesny** qui est élu à l'unanimité de l'Assemblée Générale.

#### **Budget prévisionnel 2020-2021** CF dossier financier AG 2020.

Il prévoit un exercice déficitaire de moins 11014,80 euros, incluant la dotation exceptionnelle aux clubs pour un montant de 8925 €.

**Q : Club Voisins** Peut-on avoir des précisions sur la dotation ?

**R :** Elle sera basée sur toute licence adulte prise en 20/21 et sera versée en 2 fois, en janvier sur les licences prises avant le 31/12/20 et en fin de saison.

**Q : Club Voisins** Pour les recours éventuels auprès du tribunal judiciaire, une enveloppe est-elle prévue ?

**R :** Oui la provision a été faite dans les OD sur l'exercice précédent.

*Budget approuvé à l'unanimité.*

**Les membres du Comité Directeur sont désignés pour représenter la LBIF aux AG de la FFB**  
**Vote Unanimité.**

### **6. RAPPORTS DES COMMISSIONS – CF Dossier AG 2020.**

6.1. Discipline (CF rapport) Claudine Mesny.

Il n'y a pas eu de cas, donc pas de réunion de la commission.

6.2. **COMMISSIONS SPORTIVES ET TECHNIQUES.**

Les rapports ayant été envoyés ils ne sont pas lus en AG. Les questions portant sur le sportif seront débattues en commission l'après-midi.

**Carambole :** Il a été indiqué qu'un nouveau logiciel fédéral de saisie des résultats sera prochainement mis en route.

**Quilles :** Pas de question.

**Féminines :** Pas de question.

**Jeunes :** Pas de question.

**Snooker :** Pas de question.

**Blackball :** Pas de question.

**Formation :** Le DTR évoque le travail entrepris pour la création d'un livret d'accueil. Deux stages CFA sont organisés les 21 et 22 novembre 2020 : Billard à poches à Taverny et Carambole à Corbeil Essonnes, les inscriptions se font uniquement sur le portail formation de la FFB. Pas de question.

**Arbitrage :** La FFB a initié une réforme de la formation des arbitres. Nous sommes dans l'attente de la visite du responsable fédéral qui devrait nous apporter plus de précisions.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

## 8. REMISE DES RECOMPENSES

8.1. Diplômes de : (voir liste des récipiendaires dans rapport sportif)

- Champion(ne) de France individuel(le) et par équipe
- Champion(ne) d'Ile-de-France individuel(le) et par équipe
- Vainqueur de la coupe de la Ligue

8.2. Médailles fédérales :

La LBIF attribue une médaille fédérale à : Gérard Lalaoua, Responsable arbitrage de la LBIF, en reconnaissance de son implication, ainsi qu'à Eric Le Floch (président du club de Corbeil Essonnes) et Alain Favéro (président du club de Livry Gargan) pour leur implication et leur dynamisme dans le développement et l'évolution de l'offre sportive dans leur club et au sein de notre ligue.

## 9. CONCLUSION

Le président clôt la séance en remerciant les participants, en rappelant que l'après-midi sera réservée aux travaux des commissions et demande expressément aux clubs d'y assister.

Séance close à 13h00 et suivie du traditionnel repas en commun.

Claudine MESNY  
*Secrétaire générale*

